

Havres et rivières en général..... \$6,000

M. ROBERTSON : Le ministre permet-il aux gardiens des quais de payer les réparations à même les droits de quaiage qu'ils perçoivent ?

Sir HECTOR LANGEVIN : Ces gardiens sont nommés par le ministre de la marine et des pêcheries. Des instructions ont été données pour que toutes les taxes perçues soient versées dans le trésor, et ne soient pas employées en réparations. Lorsque des réparations sont nécessaires, les gardiens ont ordre d'envoyer un rapport pour nous exempter d'envoyer quelqu'un examiner ce qu'il y a à faire.

M. ROBERTSON : Je vois que les droits de quaiage à Moncton, I. P. E., n'ont rapporté que \$182. Avant que le gouvernement fédéral eût pris ces quais à sa charge, le gouvernement local en retirait un revenu de plus de \$300 et il n'y avait guère plus de la moitié des quais qu'il y a à présent. Il faut que les comptes soient mal tenus ou que le commerce ait considérablement diminué, ce qui serait un bien mauvais témoignage pour la politique nationale. Je ne crois pas que le commerce ait diminué dans cette proportion.

M. FOSTER : La somme de \$182.97 est ce qui a été perçu en plus du salaire du gardien du quai, qui prend une certaine partie des taxes qu'il perçoit. Dans le cas actuel, ses honoraires ont dû être de \$150 ou \$200 environ. Le gardien du quai reçoit une pourcentage sur les droits de quaiage, et comme ces droits ne sont pas les mêmes pour tous les quais, ce pourcentage est fixé par un arrêté du conseil.

M. PLATT : En examinant ce précieux volume, voici probablement le seul item qui puisse concerner le port si négligé de Picton, dans le comté de Prince-Edouard. Il y a deux Prince-Edouard et mon comté est également une île ; ce n'est pas cette Ile du Prince-Edouard dont nous avons tant entendu parler depuis deux ou trois jours, mais, de même que ces deux îles portent le même nom, il semble aussi qu'elles soient aussi négligées l'une que l'autre dans la distribution des faveurs ministérielles.

Le ministre des travaux public n'ignore pas qu'une nombreuse députation est venue le trouver pour insister sur l'importance de faire quelque chose pour le port de Picton. Il a promis d'envoyer un ingénieur examiner le havre et faire un rapport. Je crois qu'un ingénieur y est allé, mais a-t-il fait son rapport et est-il de nature à encourager le ministre à faire quelque dépense dans ce havre ?

Sir HECTOR LANGEVIN : Je sais qu'un ingénieur a reçu instruction d'aller examiner cet endroit et il se peut qu'il ait fait son rapport, mais je n'ai pas eu le temps de l'examiner, ainsi que plusieurs autres. Je ferais tout en mon possible plus tard, dès que je connaîtrais la nature de ses rapports.

Dragage—Nouvelle-Ecosse..... \$40,000

M. JONES (Halifax) : Une discussion passablement animée a été soulevée au sujet des dépenses qui sont faites en travaux publics dans les comtés représentés par des députés ministériels, et dans les comtés représentés par des députés de l'opposition. Je ne crois pas qu'il sied à ma position de demander des faveurs au gouvernement, sous ce rapport ou sous tout autre. Je me lève en ma qualité de représentant du peuple pour accomplir
Sir HECTOR LANGEVIN.

un devoir qui m'a été dévolu, en faisant connaître au gouvernement ce que, dans mon opinion, je considère la meilleure manière de disposer des deniers publics. Je suis tout à fait opposé à ce que des députés de la gauche aillent supplier le gouvernement de faire exécuter des travaux publics dans leurs comtés. C'est toujours une chose pénible pour moi d'avoir à demander au gouvernement de faire une dépense quelconque. C'est simplement pour m'acquitter de mes fonctions de représentant, que j'entreprends aujourd'hui comme dans certaines autres occasions de faire connaître aux différents ministères, la manière dont je considère que devraient être employés les deniers publics.

Malheureusement, le cabinet semble s'imaginer que non seulement il est le maître du gouvernement, mais aussi que tous les revenus du pays lui appartiennent, et qu'il peut en disposer comme bon lui semblera, dans l'intérêt de son parti et non dans l'intérêt du pays. Le gouvernement semble toujours être sous l'impression qu'il confère une faveur, s'il permet qu'une dépense quelconque soit faite dans un comté qui n'est pas représenté par un de ses partisans.

Voilà une opinion contre laquelle, pour ma part, je proteste énergiquement, et je suis convaincu qu'il n'y a pas un député de l'opposition qui, lorsqu'il attire l'attention du gouvernement sur une question quelconque, ait l'intention de lui demander une faveur. Je prétends et mes collègues de l'opposition prétendent que si les comtés que nous représentons, ou les endroits que nous recommandons, requièrent quelques améliorations ou quelques travaux, cela devrait être fait dans l'intérêt public, quel que soit celui qui représente ce comté dans cette chambre. C'est une des raisons qui me portent ce soir à signaler à l'attention du gouvernement une demande d'un des comtés de l'ouest de la Nouvelle-Ecosse—mon comté natal—le comté de Digby. Je ne veux en aucune manière empiéter sur les attributions du représentant de ce comté (M. Jones), mais sachant que je suis né dans ce comté, les hommes éminents des deux partis politiques m'ont adressé une circulaire qu'ils ont envoyée au gouvernement, au sujet de certains travaux qu'ils désiraient faire exécuter à Weymouth, l'endroit de ma naissance. Je ne puis mieux faire que de lire cette pétition qui explique, plus brièvement que je ne le pourrais moi-même, les raisons sur lesquelles est appuyée cette demande. Ce mémoire dit :

Il y a au moins seize millions de pieds de bois manufacturés dans un rayon de seize milles de Weymouth, et cette production peut être presque doublée en très peu de temps. De plus, quantité d'autres produits est expédiée tous les ans de cet endroit et ces exportations vont sans cesse en augmentant. Le commerce d'importation, que le font voir les rapports de la douane, augmente aussi tous les ans. Le port de Weymouth est le port naturel d'entrée et de sortie de tout ce trafic, et, cependant, un tiers à peine du commerce total est expédié par cette voie, et au prix de grands sacrifices, nous sommes forcés d'expédier les deux autres tiers par d'autres ports. Les raisons de cette diversion du commerce sont très simples, et avec votre bienveillante assistance, il y serait facilement remédié. Nous ne demandons pas de faveurs, mais nous vous soumettons une réclamation que nous croyons juste. L'entrée de la rivière Sissiboo est obstruée par une batture et aussi par une jetée en pierre qui barre le chenal en face de la batture et, par conséquent, ce n'est qu'à la saison des plus hautes eaux que les gros navires peuvent venir prendre des chargements. Le chenal de la rivière qui conduit à la ville, grâce aussi à cette jetée en pierre, se remplit rapidement, de sorte qu'en très peu d'années il sera tout à fait impossible d'y naviguer en sûreté. En consultant les rapports annuels des importa-